

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2026-236

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de juin ;

Nous, Dominique JOUANNE, Maire de TORCY ;

**Vu** les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par l'entreprise « **GUINOT TP 69134 DARDILLY** » pour le renouvellement réseau AEP pour le compte de la CUCM rue de la Grange aux Champs -71210 TORCY.

**Considérant** qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

### ARRETONS

**ARTICLE I :** À compter du **29/06/2026** (durée 30 jours), la circulation aux abords du chantier cité ci-dessus s'effectuera en circulation alternée de l'accès LIDL (du n° 150 au n°42 rue de la Grange aux Champs) à la route de Bourbon (voir plan joint). Travaux côté gauche dans le sens du n° 150 au n° 42.

**ARTICLE II :** Il sera interdit de circuler sur la portion comprise entre la route d'Autun (N° 266 Rue de la Grange aux Champs) et l'accès à LIDL (N°199 rue de la grange aux Champs)), sauf riverains, services et secours.

**ARTICLE III :** Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

**ARTICLE IV :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE V :** Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

**ARTICLE VI :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE VII :** Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

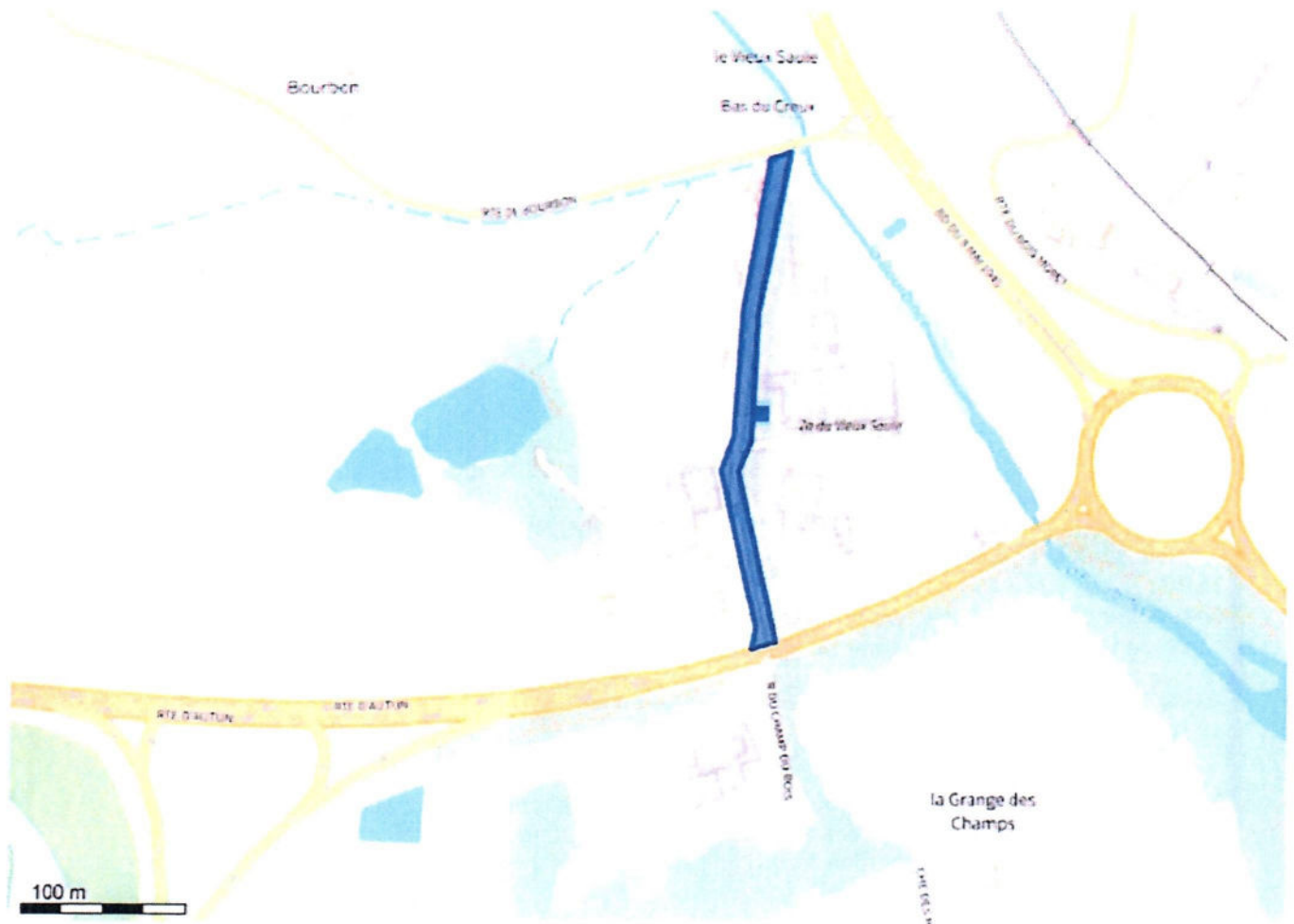
**ARTICLE VIII :** Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 18 juin 2026.

Le Maire,



**M. Dominique JOUANNE**



Système géodésique : WGS 84  
 EPSG : 4326

**Emprise au format GML :**

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:PolygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.44323636,46.76951424 4.44340921,46.76955036 4.44315291,46.76867782 4.44309227,46.76798828 4.44333794,46.76782915 4.44320788,46.76830194 4.44310523,46.76885806 4.44314093,46.76638458 4.44334833,46.76783323 4.44335026,46.76901684 4.44302178,46.76869415 4.44323636,46.76951424</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:PolygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

```
(46.769514 4.443236);(46.769551 4.443409);(46.768678 4.443153);(46.767988 4.443093);(46.767829 4.443338);(46.766303 4.443308);(46.766358 4.443105);(46.766385 4.443141);(46.767833 4.443843);(46.768017 4.443950);(46.768636 4.443022);(46.769514 4.443236);
```